



ASSOCIATION
D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR
DU DISTRICT DE LA GLÂNE



RAPPORT 2009

COMITE 2009

Présidente

Pascale **MOTTET**, Vauderens

Secrétaire-comptable

Fabienne **CHATELAIN**, Cudrefin

Coordinatrices

Martine **FAIVRE**, Romont

Françoise **JOLLIET**, Lussy

Véronique **CAVIN**, Montet

Responsables de formation

Christine **PERROUD**, Lussy

Mireille **ROULIN**, Vuisternens-dt-Romont

Membre

Claudine **JAQUIER**, Prez-vers-Siviriez

Réviseurs des comptes

Pierre-Alain **COQUOZ**, Siviriez

René **ESSEIVA**, Villaz-St-Pierre

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

2009 Changement d'échelle selon la demande de l'IAPEG
Réflexion sur notre fonctionnement
Poursuite de notre croissance

Pour commencer, un petit récapitulatif des éléments qui ont provoqué une assemblée extraordinaire en novembre 2009...

Depuis notre création, l'échelle des tarifs était basée sur les revenus actuels des parents, avec pour avantage d'être calquée sur la situation réelle, sans décalage. Ce système basé uniquement sur les revenus ne tient pas compte de tous les paramètres qui font une situation financière, à savoir tous les points énumérés dans la déclaration d'impôt qui permettent d'aboutir à un revenu imposable avec la même base pour tous. A plusieurs reprises, l'IAPEG nous a demandé de revoir notre échelle de traitement.

La réflexion sur l'acquisition d'un programme de comptabilité adapté à nos besoins et à notre développement s'est élargie à notre fonctionnement. L'installation centralisée de tous nos dossiers est alors apparue comme une nécessité au vu de l'ampleur que prend notre activité. L'étude de la faisabilité et des coûts de réalisation nous a amenés aux propositions faites lors de notre assemblée extraordinaire du 12 novembre 2009 :

- Permanence fixe, avec tous les dossiers, dans des locaux loués à l'année
- Acquisition d'un programme informatique adapté et utilisé par d'autres associations (celles de la Gruyère et de la Veveyse)
- Augmentation du prix facturé de Fr. 6.- à Fr. 6.50 pour permettre de couvrir les nouveaux frais fixes et augmenter les salaires (assistantes parentales, coordinatrices et administration)
- Adoption d'une échelle des tarifs basée sur le revenu imposable

Tous les points ont été approuvés à l'unanimité. Motivées par la confiance témoignée, nous avons travaillé à la concrétisation de nos projets.

Depuis le 5 janvier 2010, nos locaux sont installés à **l'Avenue Gérard-Clerc 6, à Romont**, dans le bâtiment Foncia. Tous les documents sont sur place et nos deux pièces permettent non seulement un accueil adapté aux entretiens avec parents et enfants, mais également la tenue de sessions de formation et de rencontres de comité. Les coordinatrices reçoivent sur rendez-vous ou durant les heures élargies de notre permanence

- mardi de 14h00 à 16h00
- mercredi de 09h00 à 11h00
- jeudi de 17h00 à 19h00

Notre croissance en 2009, et les interrogations qu'elle suscite...

Quelques chiffres :

	Nbre AP	Nbre placements	Heures placements	% par rap. année précédente	Moyenne d'heures par placement	A charge des parents %	A charge des comm. %	de l'assoc. %
2008	79	255	82310.50	100%	323	79.95	14.89	5.15
2009	87	280	89531.00	109%	320	82.93	11.90	5.17

De nombreuses nouvelles assistantes parentales ont été engagées fin 2009, début 2010. Bien que l'offre ne soit pas régulièrement répartie sur tout le territoire de la Glâne, cela a permis de détendre un peu la situation.

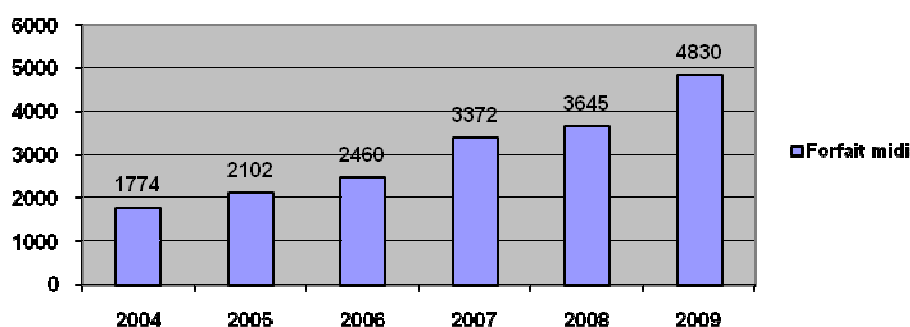
...réduction familiale...

L'association a toujours pratiqué une réduction du prix de l'heure de garde pour les familles de plusieurs enfants. Ainsi, le tarif initial applicable pour le premier enfant est réduit de 25 % pour les suivants. Cette réduction est assumée par l'association.

Depuis 2010, le tarif de base est fonction du revenu imposable. Le calcul de ce dernier tient compte du nombre d'enfants vivant dans la cellule familiale. Dès lors, la réduction au sein d'une même famille n'a plus sa raison d'être. Nous vous proposons de la supprimer dès 2011.

..forfaits de midi...

L'explosion de la prise en charge des forfaits de midi, augmentation de 33% par rapport à l'an dernier, nous pose problème. En effet, l'association prend à sa charge Fr. 2.- par forfait (différence entre le prix facturé aux parents et l'indemnité versée à l'assistante parentale), cela représente à l'année un montant qui approche les Fr. 10'000.-.



L'équilibre de notre budget ne pourra pas indéfiniment supporter cette augmentation de forfaits de midi. Nous en avons déjà parlé à l'IAPEG.

Les communes ont pour mandat de mettre en place des structures d'accueil pour la petite enfance. A nos yeux, la prise en charge des enfants pour les repas de midi fait partie de leur mandat.

Jusqu'ici, notre association ne touche aucune aide de la part des communes pour mettre sur pied cette prise en charge. Si chaque commune mettait à disposition une cantine scolaire, les coûts engendrés dépasseraient fort probablement Fr. 2.- par repas servi !

Depuis cette année 2009, les tarifs ont été adaptés à l'âge des enfants et de ce fait nous savons que

- 3399 forfaits repas concernent des enfants d'enfantine à 2P (PP : Fr. 9.- et AP : Fr. 11.-)
- 1471 forfaits repas concernent des enfants dès la 3P (PP : Fr. 10.- et AP : Fr. 12.-)

Convaincre l'IAPEG du bien-fondé de leur soutien dans ce domaine est une priorité pour 2010 !

Sans le travail, l'aide et le soutien de nombreux intervenants, notre structure ne pourrait fonctionner. Nos remerciements vont en priorité à nos assistantes parentales, au Service de l'enfance et de la jeunesse, à la Loterie Romande, à l'IAPEG, mais aussi à nos coordinatrices, à notre administration, à la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour, à notre comité et bien sûr, à tous les parents qui nous confient leurs enfants.

Pascale Mottet, présidente

RAPPORT DES COORDINATRICES 2009

En 2008, les coordinatrices du canton de Fribourg avaient exploré avec Mme Cristina Tattarletti les possibilités d'amélioration de partenariat entre les parents et l'accueil de jour avec pour thème : « Co-éduquer les enfants ».

En 2009, toujours dans le cadre de 2 journées de formation organisées par la fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour, les coordinatrices ont souhaité aller plus loin dans leur réflexion avec Mme Tattarletti, constamment soucieuses de cultiver un partenariat entre les parents et l'accueil de jour et ceci dans le respect entre les personnes.

Dans cette démarche, nous nous sommes penchées sur les attentes des assistantes parentales et des parents, en vue de l'élaboration d'une **charte**, avec un objectif commun **de contribuer au bon développement de l'enfant**.

En Glâne, les coordinatrices ont souhaité l'ouverture d'un nouveau bureau. En effet, l'évolution constante de notre association exigeait une centralisation de notre travail.

Nous avons mûrement réfléchi à notre nouveau fonctionnement afin que Françoise et Mireille aient une meilleure vue d'ensemble des milieux d'accueil de tout le district. Martine continuera de les accompagner pour le bilan d'évaluation lors de l'engagement des assistantes parentales.

Les coordinatrices pourront en plus compter sur le soutien de Christine, responsable de la formation, pour certaines tâches administratives ainsi que pour les permanences.

Dans cette réflexion, il était important pour nous d'avoir également un écho de nos collaboratrices. Dès lors en automne, lors de notre bilan annuel dans chaque milieu d'accueil, la question a été plus largement discutée avec les assistantes parentales.

Riches de ces échanges, les coordinatrices se réjouissent d'œuvrer en 2010 dans ce nouvel élan où le travail en équipe sera renforcé mais conscientes que tout ne pourra pas être mis en place d'un coup de baguette magique.

En décembre, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons aménagé nos nouveaux locaux que nous avons voulu hauts en couleurs. La majorité des cours de formation aura lieu au même endroit.

Un grand merci à tous nos partenaires de la confiance accordée depuis toutes ces années.

Les coordinatrices
Françoise, Martine et Mireille

FORMATION DES ASSISTANTES PARENTALES

Rapport de la formation 2009

En 2009, nous avons organisé 10 cours de formation de base et 4 cours de formation continue.

Nos nouvelles assistantes parentales doivent suivre 21 heures de formation de base obligatoire, réparties ainsi :

7 cours de 2 heures avec pour thème :

- Accueil et résolution des conflits
- Protection de l'enfant
- Hygiène alimentaire
- Premiers secours (en 2 parties)
- L'enfant et la discipline (en 2 parties)

1 cours d'une heure sur le cadre législatif

2 cours de 3 heures, concernant :

- Développement de l'enfant 0 - 6 ans
- Conséquence de la séparation

Depuis le 1^{er} janvier 2010, cette formation de base devra être effectuée sur 2 ans maximum.

22 nouvelles assistantes parentales ont rejoint notre association, tandis que 23 autres l'ont quittée durant l'année 2009.

Toujours concernant la formation de base, en 2009, 12 assistantes parentales l'ont débutée. Fin décembre, 7 assistantes parentales l'ont terminée : il s'agit de Mmes Paola Aragon Favre, Gabrielle Cardinaux, Anne-Lise Dumas-Jonin, Mélanie Felden, Laetitia Pellet, Liliana Rosaria et Marie-Noëlle Weibel.

Nous aurons le plaisir de les féliciter et de leur remettre leurs attestations lors de notre assemblée générale.

Jusqu'à fin 2009, la formation continue n'était pas obligatoire et la participation aux cours variait en fonction de l'intérêt par rapport aux thèmes choisis. Les cours proposés étaient les suivants :

- Education et sentiment amoureux
- Eveil des sens dans la petite enfance
- Le monde des « dys... » (dyslexie, dyscalculie, dysgraphie, etc.)
- Co-éduquer les enfants entre assistantes parentales et parents plaçants

Etant donné le nombre accru de nos assistantes parentales, chaque cours de formation continue est proposé sur deux soirées afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer. Nous collaborons aussi avec l'APGIâne et lorsqu'une conférence organisée par leurs soins nous intéresse, nous y participons dans le cadre de notre formation continue.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, deux cours de formation continue par année deviendront obligatoires.

Nous rappelons également que ces soirées sont aussi ouvertes aux parents plaçants. Le programme est disponible sur notre site Internet.

Pour terminer, je remercie toutes nos assistantes parentales pour leur aimable participation et assiduité aux cours.

Christine Perroud

RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DE LA FEDERATION CANTONALE DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Notre fédération est actuellement composée de 8 associations avec un comité de 17 personnes. Elle s'est réunie 4 fois et l'assemblée générale a eu lieu le 3 juin 2009 à Guin.

Notre président, Patrick Audémars, fait partie depuis novembre 2008 de différentes commissions dans le cadre de la nouvelle loi sur l'accueil de la petite enfance en lien avec Harnos et nous tient au courant des avancées du projet. Nous lui sommes reconnaissantes de défendre nos intérêts, en collaboration avec la fédération des crèches, et surtout de ne pas ménager son temps. C'est à lui, donc, qu'est revenu la plus grosse part du travail de la Fédération. De plus, il rencontre les autres présidents cantonaux romands ainsi que Madame Teresa Escobar Mettraux, secrétaire bilingue de la toute nouvelle Fédération nationale, installée depuis janvier 2009 à Fribourg, et dont le but est de défendre toutes les associations dans les milieux politiques.

Notre site internet est prêt pour la partie alémanique et les PV de nos comités sont traduits en allemand.

Nous avons uniformisé la formation de base des assistantes parentales sur 20 heures ainsi que rendu obligatoire 2 heures (sur les 4) de formation continue. Un groupe de travail, dont Françoise Jolliet fait partie, a planché sur les différents formulaires (contrats de travail des assistantes parentales, prise en charge des enfants, cahier des charges), afin d'utiliser les mêmes papiers, en lien avec la demande du SEJ quant au mandat de délégation.

Par le bureau « ACG, assurance et gestion », nous avons pu obtenir de bonnes conditions pour toutes les associations en terme de PGM, LPP, LAA.

Le SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse) confirme son mandat de délégation de surveillance des milieux d'accueil et insiste pour conserver un seul et unique intermédiaire pour le canton, à savoir la Fédération Cantonale et donc tous les districts doivent s'y rallier, y compris le district du Lac (qui a désiré prendre de la distance pour des raisons de langue) et celui de la Singine, actuellement avec la Fédération Nationale.

Les différents comités de la Fédération restent un lieu d'échange, d'avancées communes, d'apports de nouvelles idées et font que nous nous sentons un groupe qui est devenu, au fil des ans, fort de ce qu'il représente en terme de défense des intérêts des familles, de sécurité dans les placements et une défense de la professionnalisation des assistantes parentales.

Martine Faivre et Françoise Jolliet, mars 2010



**Accueil familial de jour
Assistantes parentales
Coordinatrices
Parents plaçants
Enfants**

Partenariat

Nous avons un **but commun** : contribuer au bon développement de l'enfant.

Relation

Nous sommes **co - responsables** du bon fonctionnement de l'accueil.

Réunions

- Nous organisons des rencontres dans le but de **construire ensemble** les conditions qui facilitent le développement et l'épanouissement de l'enfant.
- Ces rencontres offrent un espace d'écoute et de dialogue, d'**information réciproque** et d'apprentissage.

Confiance

Nous avons les compétences pour contribuer à créer un **climat favorable** entre :

- enfants et AP
- parents et enfants
- parents et AP (et coordinatrices)
- enfants et enfants

A cet effet, définir ensemble un encadrement éducatif est très utile.

Ecoute

Nous écoutons les enfants et les adultes, pas seulement leurs mots, aussi leur langage non verbal.

Nous encourageons les initiatives des enfants et des adultes.

Nous communiquons avec cohérence, avec des messages clairs.

Ceci implique une **attitude d'ouverture** aux:

- différentes cultures et manières de faire
- représentations de chaque famille (comment elle comprend les choses)
- temps d'adaptation à une nouvelle situation ou changement

Respect

Le principe de base poursuivi est le respect entre les personnes (adultes et enfants).

- **Chaque personne est unique**
- L'enfant est une personne
- Nous cherchons ensemble des réponses adaptées à la situation, en évitant aller vers une solution toute prête pour un « problème ».

Non-jugement

Toute action éducative est à évaluer en fonction des **objectifs** que l'on souhaite poursuivre dans un moment précis.

- Avant d'agir, nous nous interrogeons (Pourquoi ? Comment ?)
- Nous collaborons dans la recherche de pistes concrètes.

Temps

- Nous avons tous besoin de temps pour nous connaître et ainsi mieux nous comprendre
- La régularité de l'accueil est un facteur important pour contribuer au bien-être des enfants. L'accueil de jour n'est pas un centre de dépannage en tant que tel.

Procès-verbal de l'assemblée générale le mardi 19 mai 2009 à 20h00 au Café de l'Ange à Romont

Excusés : Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat – MM. Jean-Claude Cornu, Préfet – Pierre-Alain Coquoz et René Esseiva, réviseurs de comptes – La Liberté – Mme Brigitte Bugnon, La « Récré » - Association des Petits Pruneaux, St-Aubin – Mme Jacqueline Liard, directrice Classes spéciales
Communes de Siviriez – Vuarmarens – Le Châtelard – Rue – Villorsonnens
AP : Mettraux Catherine, Villaz-St-Pierre – Pidoux Marie-Claire, Romont – Geneviève Bugnon, Romont – Sandrine Baumgartner, Romont – Marie-Claire Pidoux, Romont – Suzanne Vienny, Montet – Elisabeth Gilliéron, Ursy – Véronique Savary, Vauderens – Gabriela Kubecek, Orsonnens – Nicole Chofflon, Lussy – Irène Serna, Villargiroud – Corinne Monney, Villaraboud
PP : Laurence Chammartin, Orsonnens

Ordre du jour

1. Nomination de 2 scrutateurs
2. PV assemblée générale du 22 avril 2008 (ne sera pas lu, figure dans le rapport 2008 !)
3. Rapports
 - a) Présidente
 - b) Coordinatrices
 - c) Formation
4. Comptes 2008
 - a) Lecture des comptes 2008
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes 2008
 - c) Approbation des comptes 2008
5. Budget 2009
6. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations
7. Divers

Madame la Présidente remercie les personnes présentes avec un merci particulier à Monsieur Ayer, représentant de la presse, pour sa fidélité.

1. Nomination de 2 scrutateurs

Sont nommés pour cette soirée Madame Laurence Jaquet et M. Jean-François Vuagniaux.
38 membres présents, la majorité est fixée à 20.

2. PV assemblée générale du 22 avril 2008

Le PV a été intégré le PV dans le rapport 2008 et figure également sur notre page du site internet www.accueildejour.ch

Aucune remarque, le PV est approuvé avec remerciements à sa rédactrice.

3. Rapports

a) de la Présidente

Madame Mottet nous lit son rapport qui fait ressortir quelques points :

- le problème de garde que pourrait engendrer la deuxième année d'école enfantine obligatoire
- l'acquisition d'un logiciel pour la facturation et les salaires
- le travail de la Fédération Fribourgeoise
- l'organisation par la Glâne de la formation continue des coordinatrices, session 2009

b) des coordinatrices

Au nom des coordinatrices, **Madame Jolliet** fait la lecture du rapport.

c) des responsables de la formation

Christine Perroud et Mireille Roulin organisent les cours de formation de base et continue.

Madame Perroud nous résume l'organisation de la formation, les thèmes abordés et la fréquentation de ces cours. Durant l'année 2008, 9 assistantes parentales ont terminé leur formation. Elles seront remerciées lors du point 6 de l'ordre du jour.

4. Comptes 2008

a) Lecture des comptes 2008

La parole est donnée à **Mme Fabienne Châtelain** qui fait lecture des comptes 2008 d'où il ressort un bénéfice de Fr. 369.60. Le capital au 31.12.2008 s'élève à Fr. 14'569.85.

b) Rapport des vérificateurs des comptes 2008

Les réviseurs de comptes étant tous les deux absents, **Madame Claudine Jaquier** nous fait lecture de leur rapport. MM. René Esseiva et Pierre-Alain Coquoz demandent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité et à la secrétaire-comptable.

Monsieur Girard, commune de Vuisternens, pose une question concernant la réserve de perte sur facturation qui a été augmentée afin de couvrir les arriérés sur factures à fin 2008 et la réserve de publicité qui date de plusieurs années.

c) Approbation des comptes 2008

Les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget 2009

Madame Fabienne Châtelain donne les points importants de ce budget 2009 :

- 90'000 heures de placement (70'000 au budget 2008, 82'3105 ½ effectives en 2008)
- estimations inchangées concernant la participation des parents (65%), celle des communes (30%) et à la charge de l'association (5%).
- Nouveauté pour les forfaits de midi : le prix est identique pour les enfants de l'école primaire, 1ère et 2ème primaire. Par contre, augmentation de CHF 1.- pour les enfants de la 3ème à la 6ème primaire. Le budget a été calculé avec 2000 forfaits de midi pour les petits et 1500 pour les plus grands (3000 au total au budget 2008, 3645 effectifs en 2008).

Madame la Présidente précise que ce budget a été présenté à l'IAPEG en septembre 2008. Ce dernier a été accepté sans remarque.

Le budget 2009 est accepté à l'unanimité.

6. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations

9 AP ont terminé leur formation en 2008 dont 5 reçoivent des mains de M. Audemars, président de la fédération, leur attestation. Il s'agit de : Vanessa Ah-Nien, Siviriez – Khadija Demierre, Rue – Berthe Gougler, Châtonnaye – Antonella Guinodéau, Villaz-St-Pierre – Sandra Pittet, Rue.

Les 4 autres assistantes parentales non présentes ce soir recevront leur attestation par courrier. Il s'agit de : Sandrine Baumgartner, Romont – Marie-Claire Pidoux, Romont – Suzanne Vienny, Montet – Irène Serna, Villargiroud.

Ces AP sont remerciées et félicitées par applaudissements.

7. Divers

Monsieur Audemard nous renseigne sur les activités de la Fédération créée en 2003 à la demande de Madame Ruth Lüthi qui souhaitait un seul et unique partenaire de discussion. A ce jour, 8 associations sur 9 font partie de la Fédération. La 9^{ème} qui n'a pas adhéré pour des raisons linguistiques va certainement rejoindre les autres en 2010. L'ensemble des associations prend en charge environ 1800 enfants et compte 550 assistantes parentales, tout cela pour un chiffre d'affaires total de 6,5 à 7 mios. Chaque association est représentée au sein de la Fédération par 2 membres au comité, ce qui représente donc 16 membres plus 1 président et une assistante parentale d'une des associations élue pour 2 ans. Le but des statuts de la Fédération est de défendre les intérêts communs et la promotion à travers le canton, de s'occuper de la formation de base des assistantes parentales. M. Audemard rappelle que ce terme est protégé pour celles qui ont suivi la formation et la Fédération essaie de lutter contre la garde sauvage. Le but est d'uniformiser les salaires et tarifs, mais pour l'instant cela n'est pas réalisable car chaque association travaille de façon différente. Une nouvelle loi qui permettra cette uniformisation va sortir. La Fédération y travaille depuis 2007 afin que les crèches et associations soient reconnues comme structures d'accueil dans la loi. Actuellement, l'Etat ne nous aide pas. Elle nous rétribue pour le travail effectué par les coordinatrices qui remplace le travail que devrait faire le SEJ. La nouvelle loi prévoit un financement à 33% par les parents plaçants, 33% par les communes et 33%

par l'Etat. Une étude va arriver dans les différentes associations et crèches reconnues et la Fédération espère que la loi entre en consultation en 2010 et soit appliquée en 2011. Le travail essentiel à l'heure actuelle consiste à trouver une manne financière de l'Etat. Le prochain projet sera donc d'uniformiser le tarif des salaires pour les assistantes parentales mais aussi pour les coordinatrices car il existe des disparités entre chaque association.

Monsieur Girard, Conseiller communal de Vuisternens s'inquiète de savoir si l'on pense aussi aux mères de famille qui restent à la maison pour élever leurs enfants.

Monsieur Audemard précise que beaucoup travaillent les deux parce qu'ils le doivent. Actuellement, la participation moyenne des subventions communales sur le canton est de 25%. Avec le don de la LORO, la participation des communes ne devrait pas être augmentée, voire même diminuée.

Madame Ruffieux estime que les communes ont tout à gagner car si les femmes travaillent, cela signifie que les familles paient plus d'impôts.

Monsieur Audemard ajoute qu'une étude démontre que 1 franc investi rapporte aux communes entre 1,5 et 2 francs.

Monsieur Vuagniaux, Conseiller communal de Torny ajoute qu'une femme qui ne quitte pas sa profession contribue largement à ce qu'elle aurait bénéficié.

Madame la Présidente précise que le pot commun permet une certaine solidarité.

Mme Jaquet, Conseillère communale de Billens demande si le calcul du tarif se fera toujours par rapport au revenu imposable ?

Monsieur Audemard pense qu'il est trop tôt pour le dire, il reste quelques réglages à peaufiner surtout au niveau financier.

Madame Page, Conseillère communale de Châtonnaye trouve regrettable de voir des enfants de l'école enfantine avec la clé autour du cou et estime que ça fait souci si on n'arrive pas en Suisse à organiser quelque chose pour que tous les enfants trouvent une porte ouverte à midi.

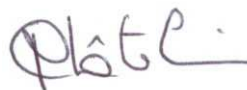
Monsieur Audemard explique que le but de l'Etat est justement que les enfants ne se retrouvent pas la clé autour du cou et que la garde soit accessible à tous.

Madame Jolliet conclut en disant que quoiqu'on fasse, on ne pourra jamais répondre à toutes les demandes. Une étude fait ressortir un manque de 140'000 places d'accueil en Suisse.

Madame Huguenot, représentante de l'IAPEG et de la commune de Romont exprime sa reconnaissance pour l'excellent travail fourni et invite l'assemblée pour un verre de l'amitié offert par la commune de Romont.

Monsieur Vuagniaux fait remarquer qu'il serait important que notre site Internet apparaisse sur la lettre de convocation et sur le rapport annuel.

Madame la Présidente termine par les remerciements d'usage : les assistantes parentales grâce à qui les enfants trouvent un accueil de qualité, les parents plaçants qui nous font confiance, l'IAPEG, canton, la Fédération fribourgeoise et la LORO pour leur soutien.



Séance levée à 21 heures

La secrétaire :
Fabienne Châtelain

Romont, le 19 mai 2009

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire le jeudi 12 novembre 2009 à 20h00 au Café de l'Union à La Joux

Excusés : Mme la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre – M. le Préfet Jean-Claude Cornu – Loterie Romande – Mme Brigitte Bugnon, Romont – M. René Esseiva, Lussy – Mme Jacqueline Liard, directrice des classes spéciales à Romont – M. Gil Rochat, président crèche Casse-Noisettes – Stéphane Quéru, SEJ, Fribourg – M. Ayer, Feuille Fribourgeoise – M. Sugnaux, La Liberté
Communes de Ecublens – Vuarmarens – Billens – Châtonnaye – Auboranges
AP : Catherine Mettraux, Villaz-St-Pierre – Linda Morel, Mézières – Hanane Machtaq Thorimbert, Prez-vers-Siviriez – Mélanie Felden, Lieffrens – Cora Carrard, Prez-vers-Siviriez – Sylvie Sallin, Villaz-St-Pierre – Eliane De Crousaz, Villaz-St-Pierre – Myriam Borcard, Berlens – Jacqueline Rochat, Chavannes-les-Forts – Elisabeth Gilliéron, Ursy – Gabriela Kubecek, Orsonnens
PP : Jaquier Claudine, Prez-vers-Siviriez – Chammartin Laurence, Chavannes-s-Orsonnens – Layaz Florent, Bouloz – Chobaz Véronique, Romont – Chobaz Christophe et Nathalie, Prez-vers-Siviriez – Chassot Sophie, Vuisternens-dt-Romont
AAFJ Gruyère – Basse-Broye – Veveyse

Ordre du jour

1. Nomination de scrutateurs
2. P.V. de l'AG du 19.05.2009
3. Présentation nouvelle échelle des prix de pension, modification des salaires, modification de la cotisation de membre individuel, budget 2010
4.
 - 4.1. Approbation nouvelle échelle des prix de pension
 - 4.2. Approbation modification salaires AP
 - 4.3. Approbation modification cotisation membre individuel
 - 4.4. Approbation budget 2010
5. Divers

Pour débiter la séance, la présidente explique les raisons de cette assemblée extraordinaire. En effet, la croissance de notre association étant toujours plus importante, des changements d'organisation s'imposaient et nous avons profité de ces modifications pour répondre à un vœu de l'IAPEG, à savoir que notre barème tienne compte dorénavant des revenus imposables et non plus des revenus annuels bruts. Nous souhaiterions également avoir un bureau dans lequel on puisse y déposer tous nos dossiers, ce qui permettra de répondre à toute question lors des permanences. Autre acquisition indispensable : un logiciel pour la gestion des placements, des salaires, etc... D'autres associations travaillent déjà sur ce logiciel ce qui assurerait la continuité du travail même en cas d'absence de la secrétaire-comptable.

1. Nomination de 2 scrutateurs

Sont nommés pour cette soirée Mme Sandra Pythoud et M. Jean-François Vuagniaux.
33 membres présents, la majorité est fixée à 17.

2. PV assemblée générale du 19 mai 2009

Le PV a été envoyé avec la convocation.

Aucune remarque, le PV est approuvé avec remerciements à sa rédactrice.

3. Présentation nouvelle échelle des prix de pension, modification des salaires, modification de la cotisation de membre individuel, budget 2010

Selon nos statuts, il est dans les attributions de l'AG de fixer le barème des tarifs pour les parents plaçants, le salaire horaire des assistantes parentales et le montant des cotisations.

A l'aide du beamer, Mme Mottet explique comment nous avons fait les calculs pour que la nouvelle échelle prenant en compte les revenus imposables soient aussi près que possible de l'échelle actuelle. Ceci n'évitera pas des petites différences pour certaines familles que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Le prix coûtant passera de CHF 6.- à CHF 6.50 / h.

Elle présente ensuite les différences qui existent au niveau des associations du canton par rapport au salaire horaire des assistantes parentales, au prix coûtant ou au salaire des coordinatrices.

Fabienne Châtelain présente le budget 2010 qui tient compte des tous ces changements :

Charges :

- salaires des AP comprenant 8,33% de droit aux vacances
- gratification des AP pour autant que le don de la Loterie Romande nous soit versé
- cotisations perte de gain maladie dont le 50% est à charge des employés
- location du bureau 900.- par mois
- location + hébergement du logiciel
- achat de mobilier et matériel pour l'installation du bureau

Produits :

- calcul effectué pour 95'000 heures de garde
- participation des PP 65%, communes 30% et association 5%
- don Loterie Romande 60'000.-
- cotisation de membre individuel CHF 30.- au lieu de CHF 25.-

La présidente précise que notre budget ainsi que notre nouvelle échelle des prix de pension payés par les PP ont été acceptés par le bureau de l'IAPEG et également par l'assemblée des délégués des communes.

La discussion est ouverte.

Aucune question.

Chaque modification va être votée l'une après l'autre.

4.1. Approbation nouvelle échelle des prix de pension

La nouvelle échelle des prix de pension allant de CHF 2.00 à CHF 6.50 et prenant en compte les revenus imposables est acceptée à l'unanimité.

4.1. Approbation modification salaires AP

La modification des salaires des assistantes parentales qui auront désormais un salaire brut garanti de CHF 4.26 + le droit aux vacances est acceptée à l'unanimité.

4.1. Approbation modification cotisation membre individuel

L'augmentation de la cotisation de membre individuel à CHF 30.- est acceptée à l'unanimité.

4.1. Approbation budget 2010

Le budget 2010 est accepté à l'unanimité.

5. Divers

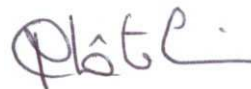
Mme Mottet informe l'assemblée que nous avons une coordinatrice en arrêt maladie depuis deux mois. Nous avons décidé avant sa maladie et d'un commun accord de mettre fin à nos relations professionnelles. Elle sera remplacée par Mme Mireille Roulin dès le 1^{er} janvier 2010.

Nous sommes toujours à la recherche d'un membre pour notre comité. Si cela intéresse un représentant d'une commune, c'est bien volontiers que nous l'accueillerons.

Mme Châtelain informe les AP et PP que le nouveau logiciel apportera certaines modifications, tels que de nouveaux décomptes pour noter les heures. Un courrier leur sera adressé pour expliquer clairement les modifications.

D'autre part, les PP seront invités à nous faire parvenir leur dernier avis de taxation.

La parole n'étant pas demandée, la séance est levée à 20h40



La secrétaire :
Fabienne Châtelain

Romont, le 13 novembre 2009

BILAN AU 31.12.2009

ACTIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2008	Comptes 2009
1000	Caisse	238.25	4.30
1010	BCF	40'824.50	41'418.20
1020	Garantie de loyer		2'610.00
1030	Débiteurs parents	54'593.15	65'966.20
1031	Débiteurs communes	19'700.60	13'383.15
1060	Impôt anticipé	27.70	5.15
1090	Actifs transitoires	24'580.05	23'305.70
	TOTAL ACTIFS	139'964.25	146'692.70

PASSIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2008	Comptes 2009
2000	Créanciers	1'152.80	626.15
2005	Salaires à payer	43'914.85	54'669.85
2040	Provision gratification AP	39'464.10	24'662.90
2041	Provision augmentation salaires AP	6'000.00	6'000.00
2042	Provision formation AP	3'474.50	3'474.50
2043	Provision perte de gain maladie	4'000.00	4'000.00
2044	Provision LPP	2'600.00	2'600.00
2050	Provision pertes sur facturation	4'988.70	6'495.00
2051	Provision matériel de bureau	2'912.55	2'912.55
2052	Provision actions sociales	1'840.40	1'840.40
2053	Provision publicité	3'000.00	3'000.00
2054	Provision matériel pour enfants	1'000.00	1'000.00
2055	Provision programme informatique	3'000.00	3'000.00
2090	Passifs transitoires	8'046.50	16'333.00
2100	Capital	14'569.85	16'078.35
	TOTAL PASSIFS	139'964.25	146'692.70
	<u>Mouvement de la fortune</u>		
	Capital au 01.01.2009		14'569.85
	Bénéfice net de l'exercice		1'508.50
	Capital au 31.12.2009		16'078.35

COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2009

N°Cpte	Désignation	Comptes 2008	Comptes 2009
	PRODUITS		
6000	Participation des parents	394'867.65	445'480.10
6020	Remboursement des repas	29'561.05	35'910.10
6021	Remboursement indemnités forfaitaires à 9.-	32'472.00	30'591.00
6021.1	Remboursement indemnités forfaitaires à 10.-	0.00	14'710.00
6022	Remb. indemnités forfaitaires - Ados	481.00	0.00
6052	Remb. allocations familiales	24'861.05	20'348.95
6053	Remb. allocations de maternité	1'330.25	2'494.30
6101	Rétribution cantonale	21'150.00	23'700.00
6102	Subventions des communes	73'539.40	63'933.65
6103	Subventions cantonales pour formation	5'820.70	6'646.20
6110	Don Loterie Romande	49'800.00	51'660.00
6120	Dons	30.00	0.00
6150	Cotisations membres individuels	5'030.00	5'250.00
6151	Cotisations membres collectifs	2'100.00	2'000.00
6291	Dissolution provision gratification AP	24'022.15	39'464.10
6299.1	Dissolution provision 10 ^{ème} anniversaire	3'000.00	0.00
6700	Intérêts créanciers	139.75	109.80
6900	Revenus divers	2'941.15	3'207.60
6930	Produits 10 ^{ème} anniversaire	981.00	0.00
		672'127.15	745'505.80
	CHARGES		
4000	Salaires AP	387'126.30	433'160.55
4001	Salaires AP (indemnités maladie)	108.10	5'856.65
4002	Salaires AP (allocations maternité)	1'330.25	2494.30
4005	Salaires coordinatrices	13'501.85	15'625.40
4015	Salaires administration	8'579.00	9'217.65
4016	Salaires pour formation	1'974.45	1'985.10
4021	Indemnités forfaitaires à 11.-	43'060.00	40'891.00
4021.1	Indemnités forfaitaires à 12.-	0.00	17'652.00
4022	Indemnités forfaitaires – Ados	555.00	0.00
4050	Cotisations AVS/AC	30'857.70	39'512.55
4051	Assurance LAA	7'974.30	8'865.30
4052	Allocations familiales	24'861.05	20'348.95
4053	Cotisations LPP	388.10	2'684.25
4061	Frais de repas remboursés	29'561.05	35'910.10
4065	Indemnités coordinatrices	3'635.00	4'136.25
4066	Indemnités AP	32'924.20	35'812.40
4067	Indemnités administration	2'015.00	2'165.00
4068	Jetons de présence comité	2'100.00	2'200.00
4069	Jetons présence cours AP	2'860.00	3'780.00
4075	Téléphones coordinatrices	1'800.00	1'800.00
4076	Téléphones administration	600.00	600.00
4077	Indemnités loyer	5'650.00	6'301.25
4085	Déplacements coordinatrices	3'927.95	3'727.25
4086	Déplacements administration	122.20	141.05
4090	Frais de formation	5'270.35	6'089.50
4091	Indemnités de formation	160.00	160.00
4110	Location du bureau	1'390.00	1'985.00
4120	Cotisation Fédération cantonale	961.00	622.00
4200	Frais bancaires	1'540.85	1'481.65
4300	Location logiciel	14.50	3'000.00
4500	Assurance exploitation	2'280.35	2'271.55
4700	Fournitures de bureau	1'707.85	1'265.10
4720	Frais de port	2'458.60	2'914.85
4730	Téléphone	418.60	456.80
4760	Frais acquisition matériel informatique	0.00	160.30
4800	Annonces	32.30	0.00
4820	Frais acquisition matériel bébé	277.00	363.00

4830	Charges 10 ^{ème} anniversaire	3'988.55	0.00
4900	Frais divers	1'281.20	2'096.65
4940	Pertes s/débiteurs	0.80	1.00
4941	Provision gratification AP	39'464.10	24'662.90
4942	Provision pertes sur facturation	2'000.00	1'600.00
4943.1	Provision programme informatique	3'000.00	0.00
		671'757.55	743'997.30
	<u>BENEFICE DE L'EXERCICE</u>		
	Total des Produits	672'127.15	745'505.80
	Total des Charges	671'757.55	743'997.30
	BENEFICE DE L'EXERCICE	369.60	1'508.50

Explications relatives à certains postes du bilan

No compte

- 1020 Nous avons payé 3 loyers d'avance comme caution.
- 1030 Montants facturés aux parents en suspens au 31.12.2009
- 1031 Montants facturés aux communes pour le 4^{ème} trimestre 2009
- 1090 Actifs transitoires au 31.12.2009 (Rétribution cantonale 2^{ème} semestre 2009, allocations familiales 4^{ème} trimestre 2009, prime LAA 2010, remboursement ½ loyer décembre 2009, diverses factures payées en 2009 mais devant être comptabilisées en 2010)
- 2005 Salaires dus de décembre 2009 des assistantes parentales, coordinatrices et administration.
- 2090 Passifs transitoires au 31.12.2009 (Solde cotisations AVS et LAA, jetons de présence 2009 payables en 2010)

Explications relatives à certains postes du compte de pertes et profits

No compte

- 4000 Salaires bruts des assistantes parentales pour un total de 89'531 heures de placement (+ 8,7 %).
- 4005 697.75 h. de travail pour nos 3 coordinatrices.
- 4015 433.00 h. de travail pour la secrétaire-comptable.
- 4016 93.25 h. de travail pour les responsables de la formation.
- 4021 Ce montant correspond à 3'399 repas pour enfants scolarisés de l'école enfantine à la 2^{ème} primaire.
- 4021.1 Il y a eu 1'471 repas pour enfants scolarisés de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire. Au total, 4'870 repas soit une augmentation de plus de 33% par rapport à 2009.
- 4053 Selon la loi, les employeurs ont l'obligation de déclarer les salaires supérieurs à CHF 20'520.- pour 2009. Durant l'année écoulée, 5 assistantes parentales ont été annoncées à notre assurance LPP.
- 4110 Le contrat de bail de nos nouveaux locaux débutait le 1^{er} décembre 2009. Toutefois, en raison de divers problèmes, nous n'avons pas pu en profiter pleinement à cette date. La gérance a donc accepté de nous rétrocéder un ½ loyer pour le mois de décembre.
- 4300 La location du logiciel a été payée lors de son installation durant l'automne 2009.
- 6000 La participation des parents s'est élevée à 82,93% du prix coûtant, soit près de 3% de plus qu'en 2008.
- 6101 Durant l'année, nous avons placé 280 enfants auprès de 76 assistantes parentales. La rétribution cantonale nous a été payée sur la base du calcul suivant : 58 milieux d'accueil actifs à CHF 300.- et 18 nouveaux milieux d'accueil actifs à CHF 350.-.
- 6102 Participation des communes = 11,90% du prix coûtant, soit près de 3 % de moins qu'en 2008.
- 6110 La Loterie Romande nous a versé un forfait de CHF 180.-- par enfant de moins de 6 ans (191 placements en 2008), et CHF 270.-- par enfant de plus de 6 ans (64 placements en 2008).
- 6900 Ce compte comprend les frais d'ouverture de dossier de CHF 50.- que nous encaissons aux nouveaux parents plaçants y compris la première cotisation annuelle. Durant l'année 2009, il y en a eu 63.

BUDGET 2010

N° Compte	Désignation	Montant
	PRODUITS	
6000	Participation des parents	401'375.00
6020	Remboursement des repas	35'000.00
6021	Remboursement indemnités forfaitaires à 9.-	27'000.00
6022	Remboursement indemnités forfaitaires à 10.-	15'000.00
6100	Rétribution cantonale	21'500.00
6101	Subventions cantonales pour formation	6'186.95
6102	Subventions des communes	185'250.00
6110	Don Loterie Romande	60'000.00
6120	Dons	100.00
6150	Cotisations membres individuels	6'000.00
6151	Cotisations membres collectifs	2'000.00
6700	Intérêts créanciers	100.00
6705	Frais d'inscription encaissés	2'500.00
		762'011.95
	CHARGES	
4000	Salaires AP	438'308.60
4005	Salaires coordinatrices	34'318.95
4015	Salaires administration	13'727.60
4016	Salaires pour formation	2'573.90
4018	Gratification AP	28'500.00
4050	Cotisations AVS/AC	45'468.80
4051	Assurance LPP	4'000.00
4052	Cotisations LAA	8'341.55
4053	Cotisations perte de gain maladie	3'880.70
4060	Frais de repas remboursés	35'000.00
4061	Indemnités forfaitaires 11.- remb. aux AP	33'000.00
4062	Indemnités forfaitaires 12.- remb. aux AP	18'000.00
4064	Indemnités AP	38'000.00
4065	Indemnités loyer	1'920.00
4066	Indemnités présidence	1'000.00
4068	Jetons de présence comité	2'500.00
4069	Jetons présence cours AP	4'000.00
4075	Téléphones coordinatrices	600.00
4076	Téléphones administration	600.00
4085	Déplacements coordinatrices	4'500.00
4086	Déplacements administration	500.00
4090	Frais de formation	5'800.00
4091	Indemnités de formation	160.00
4110	Location du bureau	11'800.00
4200	Frais bancaires	1'500.00
4300	Location logiciel	3'000.00
4301	Hébergement	2'400.00
4310	Installation du bureau	4'000.00
4500	Assurance exploitation	2'500.00
4700	Fournitures de bureau	1'200.00
4720	Frais de port	3'000.00
4730	Téléphone	1'614.00
4750	Cotisation Fédération cantonale	1'000.00
4760	Frais acquisition matériel informatique	600.00
4800	Annonces	1'000.00
4900	Frais divers	1'500.00
4910	Frais acquisition matériel bébé	1'000.00
		760'814.10

	RESULTAT BUDGET 2010	
	Total des Produits	762'011.95
	Total des Charges	760'814.10
	PERTE PRESUME	1'197.85

BUDGET 2010

Explications relatives à certains postes du budget 2010

No compte

Charges

- 4000 Ce poste a été calculé pour 95'000 heures à CHF 4.259/h. de salaire brut + le droit aux vacances.
- 4018 Ce poste a été créé à la demande de la LORO et permet une plus grande transparence.
- 4052 Nous avons conclu une assurance perte de gain maladie. Jusqu'en 2009, nous avons pris le risque de couvrir nous-mêmes les éventuelles maladies de nos employés. Au vu de l'importance toujours croissante de l'Association, nous ne pouvons plus nous permettre de prendre un tel risque.
- 4061 + 2 Pour 2010, nous avons estimé 3'000 repas pour les petits et 1'500 repas pour les grands.
- 4066 Indemnités versées aux assistantes parentales correspondant à CHF 0.40 / heure de garde.
- 4110 Sont compris dans ce poste le loyer de l'Avenue Gérard Clerc plus un montant de CHF 1'000.- pour des locations éventuelles de salles plus grandes en cas de forte participation aux cours de formation continue.
- 4300 Nous n'avons pas dû investir dans l'achat du logiciel. Par contre, nous payons une location annuelle de CHF 3'000.-.
- 4301 L'hébergement y.c. sauvegarde nous est facturé CHF 200.- / mois.
- 4310 Nous avons prévu un montant de CHF 4'000.- pour meubler et équiper nos nouveaux locaux.
- 4760 Un montant de CHF 600.- est inscrit au budget pour l'achat d'un ordinateur pour notre bureau.

Produits

- 6000 La participation des parents est toujours estimée à 65% du nouveau prix coûtant de CHF 6.50.
- 6021 + 2 La différence de Fr. 2.- entre le prix payé aux AP et le prix remboursé par les PP est toujours prise en charge par l'association.
- 6101 La rétribution cantonale est payée en fonction du nombre de milieux d'accueil. Le budget prévoit 10 nouveaux milieux d'accueil à CHF 350.- et 60 milieux d'accueil déjà actifs à CHF 300.-.
- 6102 Participation des communes estimée à 30% du nouveau prix coûtant de CHF 6.50. Le solde de 5% est à la charge de l'association.

Témoignage d'une assistante parentale

Bonjour,

Je me présente : Nella, assistante parentale depuis 2 ans ½. Et vous voulez savoir combien d'enfants je garde en tout ? Eh bien 10 !!! Mais je vous rassure, pas tous en même temps...
+ mes deux filles Cassandra 8 ans et Johanna 14 ans + notre chien Benji et notre chat Gribouille + mon époux (rire...) Attention ! Ce n'est pas un cours de math... Alors, voilà comment commence ma semaine.

Lundi : J'accueille Inès, Léon, Gilles et Mathilde, la petite dernière.

Mardi : C'est ma plus grande journée. Il y a Inès, Léon, Gaël, Méline, Oscar et Émile.

Le midi, c'est comme à la cantine !!!

Mercredi : C'est congé, journée pour moi et mes filles.

Jeudi : C'est reparti ! Il y a Gilles, Mathilde, Méline, Gaël et Méline.

Vendredi : Il y a Méline et Célia, et voilà que le week-end arrive.

Je peux vous le dire, je ne vois pas les jours passer. La maison est remplie de bonheur, de joie, de rires, de petits chagrins de temps en temps...

Voilà, je voulais remercier mes enfants et mon époux qui ont bien accepté les enfants que j'accueille. Je remercie aussi tous les parents qui me confient leurs enfants et également tout le comité qui fait un énorme travail.

Guinodeau Antonella

Témoignage de parents plaçants

Notre expérience avec l'accueil familial a duré plus d'un an et demi. Durant cette période, nous avons débuté de nombreuses matinées en déposant nos "petits paquets cadeaux" chez Myriam et Francis avant de pouvoir partir travailler l'esprit tranquille.

L'accueil est chaleureux et souriant. La matinée se déroule sans soucis et il est déjà l'heure de se mettre à table! Alors voici les ingrédients pour faire une bonne "Nounou" pour 2 à 4 petits mangeurs:

- un sachet de bonne humeur
- 3 litres d'histoires lues avec humour
- 250 g de sorties vers le ruisseau
- 1 dl de petites chansons du répertoire populaire "c'est à boire qu'il nous faut"
- 1 bonbon en forme de Sugus
- 2 bisous
- une boîte de feutres (lavables de préférence)
- un zeste de jeux
- des quartiers de pommes
- quelques cuillérées de sucre d'affection

Saupoudrez le tout de câlins à volonté
et bien sûr une bonne dose de savoir faire!

Nous avons trouvé la recette à notre goût ! Vous ne trouverez pas ces ingrédients dans n'importe quelle épicerie, mais à celle de l'Association d'accueil familial de jour.

Sylvie et Johann Ruffieux

REMERCIEMENTS

Avec le soutien de la
 Loterie Romande